



**APPEL À PROJETS – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PFUE 2022 : Célébrons l'Europe !**

Cadre général et objectifs

La France exercera la Présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Il s'agit d'une responsabilité importante, qui intervient dans un contexte particulier marqué par de nombreux défis, sanitaires, économiques, climatiques et sécuritaires. Notre pays entend se saisir de cette occasion pour contribuer à faire avancer l'Europe et continuer à illustrer la pertinence de l'échelon européen pour faire face à ces enjeux, en particulier auprès des futurs citoyens européens que sont les élèves.

Engagé à faire vivre la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE 2022) sur tout le territoire, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de faire de l'année scolaire 2021-2022 une année européenne : les équipes éducatives sont invitées à **sensibiliser les élèves aux enjeux de l'Union européenne**.

Dans cette perspective, la DREIC consacrera son appel à projets annuel à cette présidence. Doté de 100 000 euros, cet appel à projets permettra de valoriser des projets européens remarquables initiés, dans le cadre de la PFUE 2022, par les rectorats, écoles et établissements scolaires, avec leur éventuels partenaires locaux.

Éligibilité, actions soutenues et critères de sélection

Les rectorats, les DSDEN, les écoles et les établissements scolaires sont invités, pendant la période de la PFUE, à célébrer l'Europe.

L'appel à projets a pour objet de soutenir des événements à visée européenne. Les actions proposées pourront ainsi aborder l'histoire de l'Union, ses institutions, ses valeurs, ses enjeux, ses richesses culturelles, sa diversité linguistique ainsi que les opportunités sociales et économiques qu'elle offre à ses ressortissants et en particulier à ses futurs citoyens. Dans le cadre du Pacte vert européen, ces actions pourront également tenir compte des priorités liées au développement durable.

La sensibilisation des élèves à l'Europe pourra se faire en impliquant le développement ou la création de partenariats européens et plus généralement en renforçant la place de l'enseignement de l'Europe dans les écoles et établissements.

Les événements soutenus par la dotation seront autant de manières de célébrer et de vivre l'Europe pendant cette période charnière de notre appartenance à l'Union européenne.

Afin de faciliter la mobilisation des écoles et établissements, le MENJS produira un ensemble d'outils à disposition des directeurs d'écoles, des chefs d'établissement et des enseignants (dont un « Guide des possibles », accessible en ligne à partir du mois de juin), qui vise à les accompagner dans la création de leurs événements.

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- Aptitude à développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne
- Qualité des partenariats engagés
- Capacité du projet à participer à une dynamique européenne (par exemple dans le cadre de partenariats avec des homologues européens)
- Pertinence pédagogique de la proposition
- Impact de l'action (notamment, nombres d'élèves et d'enseignants impliqués)

- Capacité du projet à s'inscrire dans la durée
- Soin accordé aux problématiques de développement durable
- Co-financement du projet

Financement

Le soutien de la DREIC est apporté sous la forme d'une subvention versée pour l'année scolaire 2021-2022 dont le montant se situera dans une fourchette indicative comprise entre 1 000 et 5 000 €. Les crédits seront versés en 2021.

Procédure et calendrier

Chaque académie pourra présenter jusqu'à deux projets présélectionnés et les adressera au plus tard le Jeudi 7 octobre 2021, date limite de réception des dossiers à la DREIC via l'adresse celebrons.europe@education.gouv.fr.

Chaque projet présélectionné devra être dûment renseigné et porter un avis motivé du recteur d'académie ou de région académique.

Les lauréats seront sélectionnés par un comité national composé de représentants de la Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de l'inspection générale de l'éducation nationale, des sports et de la recherche (IGéSR). Ce comité se tiendra à la mi-octobre.

A l'issue de la délibération et de l'annonce des résultats, les dossiers complets et originaux des lauréats devront être retournés au plus tard le vendredi 22 octobre 2021 par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports – DREIC
Appel à projets académiques 2021-2022
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

La délégation de crédits aux académies s'effectuera **début novembre 2021**, sous réserve que les dossiers retenus soient recevables et complets.



Formulaire de candidature

Région académique : Cliquez ici pour taper du texte.

Académie : Cliquez ici pour taper du texte.

Projet : Titre du projet

Porteur du projet : Rectorat de ..., DSDEN de ..., Ecole maternelle ..., Ecole élémentaire ..., Etablissement ...

Personne contact (nom, fonction) : Cliquez ici pour taper du texte.

Coordonnées (adresse postale, courriel, téléphone) : Cliquez ici pour taper du texte.

Résumé

Objectifs	
Actions	
Partenaires du projet	
Livrables ou résultats	
Impact attendu	

Budget prévisionnel : faire état du cofinancement

Partenaires	Recettes prévisionnelles	Montant en euros	Dépenses prévisionnelles	Montant en euros
	Subvention demandée à la DREIC			
	TOTAL	X	TOTAL	X

Calendrier prévisionnel

--

Modalités d'évaluation, de restitution ou retour d'expérience

--

Avis motivé

Signature et cachet du recteur